



LULLY INFO

Janvier 2017

Chers Lullierans !

Nous vous souhaitons une très bonne année 2017 que vous avez, nous l'espérons, commencé en pleine santé.



DENEIGEMENT PRIVE

Si vous n'avez pas le temps ou plus la force de déneiger vos accès privés, vous pouvez contacter :

- M. P.-A. Jacot à Tolochenaz – natel 078/817 31 05
- M. Cyril Duc à Tolochenaz - tél. 021/801 28 04



DESTRUCTION DES NIDS DE CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

Comme chaque année, à cette période, la Municipalité rappelle que la destruction par ablation et incinération des nids de chenilles processionnaires du pin est **obligatoire** et doit s'effectuer par les propriétaires, locataires, usufruitiers, fermiers ou exploitants dès leur apparition et jusqu'à

fin février au plus tard

C'est pourquoi, nous prions toutes les personnes qui n'auraient pas fait le nécessaire, d'entreprendre tout de suite les démarches idoines. Dans le cas contraire, la Municipalité procédera elle-même aux destructions et cela aux frais des propriétaires.

Ces mesures de lutte s'appliquent aux espèces arborescentes telles que les pins et les cèdres qui se trouvent dans les endroits destinés à l'accueil du public, notamment places publiques, places de jeux, piscines, cours d'écoles ; dans les jardins et les parcs.

Personnes compétentes pour la destruction des nids :

- M. Cédric Gonvers tél. 021/800.53.25
- M. Frédy Rittener tél. 021/800.33.78



A VOS AGENDAS !

- Votations fédérales et cantonales en 2017:
12 février – 21 mai – 24 septembre – 26 novembre
- SDL Ski nocturne et fondue à St-Cergue le 4 février 2017
- SDL Match aux cartes 8 février et 6 mars à la Grande Salle
- Prochains Conseils généraux : 3 avril – 26 juin – 2 octobre – 11 décembre 2017



C'est avec tristesse et grande émotion que nous avons appris, dimanche 8 janvier, le décès de

*Monsieur **René Petit**, ancien syndic de la commune.*

Né le 30 septembre 1928, M. Petit a suivi et participé activement au développement de notre village. Entré au sein du collège municipal en janvier 1966, il occupera sa fonction avec compétence et dévouement au dicastère des bâtiments, des domaines et des forêts. Après trois législatures à la municipalité, il est brillamment élu à la syndication en 1978 pour un nouveau mandat de trois législatures. C'est avec sérénité et le sentiment du devoir accompli qu'il cédera son siège à Mme Perret à la fin de l'année 1989, soit après pas moins de 24 années au service de la collectivité.

M. René Petit mérite reconnaissance et respect. Son engagement, sa disponibilité et son bon sens terrien resteront à jamais gravés dans la mémoire de toutes celles et tous ceux qui ont eu la chance de le côtoyer.

Nous garderons de M. Petit, le souvenir ému d'une brave et honnête personne.

Toute notre sympathie à sa famille.



Nous déplorons également le décès Madame Benecchio le 29.12.2016, habitante de la commune depuis 1968 !

www.offriruntoit.org

Offrir un toit
Association humanitaire

Inscriptions
Par courriel aux adresses: kim.gutbrod@offriruntoit.org
michel.moor@offriruntoit.org
Par téléphone: Kim Gutbrod 021/651 34 94

Pour valider votre inscription, merci de verser la somme sur notre compte: CCP: 12-899586-5
Association Offrir un toit Ch. de la Dranse 3 1004 Lausanne
IBAN CH12 0900 0000 1289 9586 5

IMPORTANT
La réservation est valable uniquement après réception de votre versement au plus tard le 10 mars 2017

Salle polyvalente de Tolochenaz

Voiture: 1 minutes de la sortie Morges Ouest au troisième giratoire à droite
Bus: MBC ligne 702 et 726 arrêt La Plantaz

L'association Offrir un toit a le plaisir de vous inviter à son traditionnel **Repas de soutien** qui aura lieu à Tolochenaz.

Samedi 18 mars 2017
Ouverture des portes 18h. Souper à 19h précises

Adulte CHF 60.-
par personne, buffet à discrétion
Enfants jusqu'à 12 ans CHF 30.-
Le nombre de places étant limité, nous vous invitons à réserver votre table avant le 10 mars 2017 en précisant le nombre de participants.

- Crêpe à la vapeur
- Rouleaux de printemps
- Sandwich vietnamien
- Salade "cheveux d'ange" aux crevettes
- Soupe aux asperges
- Boeuf à la citronnelle
- Poulet aux cinq épices
- Emincé à la citronnelle *
- Pâte de soja croquant *
- Légumes sautés
- Riz nature
- Salade de fruits exotiques
- Maïs et tapioca au lait de coco
- Dessert au soufflé de riz

* Plats végétariens

Association Offrir un toit

Citernes



Pour la commune de Lully, la gestion des citernes est assurée par l'ERM (Epuration des eaux usées de la Région Morgienne).

Pour tout ce qui concerne la mise en service ou hors service, transformation des installations, contrôle périodique, etc, les propriétaires ont l'obligation de se conformer aux directives cantonales du Service des eaux, sols et assainissement sous le lien suivant :

<http://www.vd.ch/themes/environnement/energie/chauffage/citernes/directives-cantonales/>

Pour tous renseignements complémentaires :

ERM

Epuration des eaux usées de la région morgienne

rue de Lausanne 72

1110 Morges

Téléphone: 021 804 70 30

Forêt du Boiron



Nous constatons que des déchets verts (gazon, branches etc.) sont régulièrement déversés dans la forêt du Boiron, ce qui est formellement interdit.

Nous vous rappelons que la commune met à disposition près de la Fontaine de Joncs – **uniquement pour les habitants de la commune de Lully** – une benne pour le dépôt des déchets verts **en petite quantité**. Les paysagistes ou autres entreprises doivent évacuer leurs déchets chez Germanier Ecorecyclage à Lavigny ou auprès d'une entreprise spécialisée.



PLAN ET HORAIRES 2017 MBC ET TRANSPORTS PUBLICS

Nous avons une provision de plans et horaires à disposition au bureau communal.



QUELQUES ANNIVERSAIRES IMPORTANTS EN 2017 :

- 85 ans Madame Anna Maria Chaubert
- 80 ans Mesdames Odile Dumas et Gunilla Stjernsward-Dinkelspiel
Messieurs Pierre-Maurice Blanc, Jacky Chevillard et Martin Humpert



SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Pour mieux vous servir, nous avons mis sur notre site internet » Lully.ch » le calendrier des réservations pour la Grande Salle et le Refuge. Ceci vous facilitera le choix d'une date pour vos événements. Les réservations, par contre, se feront toujours par le biais de la Commune.



FORETS DE LULLY

La Commune de Lully est propriétaire de plusieurs parcelles de forêts sur une surface totale d'environ 22 hectares. Une grande partie de ces forêts est située dans le secteur des Bougeries dans les bois de Ballens. Le reste se trouve dans le secteur du Boiron à Lully.



BOIS DE FEU

Nous groupons les livraisons de bois. Commandez aujourd'hui pour que l'hiver prochain le bois soit prêt pour la cheminée. Le stère à Fr. 125.-.

Délai de commande : 28 février 2017



Nom :	Prénom :
Adresse :	
☎ ou mail :	
Commande _____	stère(s) de bois de feu mélangé
Longueur des bûches	<input type="checkbox"/> 25cm <input type="checkbox"/> 33cm
(merci d'indiquer ce qui convient)	
Date :	Signature